



Bienvenue à ce Webinaire



Vos micros sont coupés en raison
du nombre de participants



Merci d'adresser vos questions via la rubrique
Questions/Réponses (Q/R)



Le support vous sera envoyé alors n'oubliez pas de
renseigner votre adresse mail dans le fil de
discussion et de signaler votre département

DÉBUT DU WEBINAIRE : 09H00

DURÉE DU WEBINAIRE : 30 MINUTES



NET-ENTREPRISES.FR

Comité régional
Auvergne

SECURITÉ SOCIALE
**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

GESTION DES ARRÊTS DE TRAVAIL



SOMMAIRE

| 01

SIGNALEMENT D'ÉVÈNEMENT OU ATTESTATION DE SALAIRE SUR NET-ENTREPRISES

| 02

RÉSULTATS 2023 - RÉGION AURA : VOS TRANSMISSIONS

| 03

FOCUS



NET-ENTREPRISES.FR

Comité régional
Auvergne



SIGNALLEMENT D'ÉVÈNEMENT OU ATTESTATION SUR NET-E



Comité régional
Auvergne



DE LA PAIE..... AUX DECLARATIONS

AVANT LA DSN :

2 procédures distinctes manipulant des données communes mais fondées sur des codifications et des échéances différentes

→ 1 logique paie et 1 logique déclarative

LOGIEL DE PAIE



BULLETIN DE PAIE
(Code du travail)

DECLARATIONS SOCIALES



CSS, Code du travail, Convention assurance chômage, ...



APRES LA DSN :

1 même traitement de la DSN : **la paie et les déclarations sociales qu'elle sert**

En conséquence → **la paie devient la source directe de la DSN mensuelle**

LOGIEL DE PAIE



CSS, Code du travail,
Convention assurance
chômage, ...



NET-ENTREPRISES.FR

Comité régional
Auvergne

l'Assurance
Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LA DSN : une simplification et une nouvelle approche



► Fiches de paie
(Informations relatives aux rémunérations et aux absences)

DSN MENSUELLE



- Transmission mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie
- Prolongement naturel des informations figurant dans le bulletin de paie

Fin de contrat de travail

Arrêt de travail

Reprise de travail

SIGNALEMENTS



LES SIGNALÉMENTS D'ÉVÉNEMENT

Fin de contrat de travail

Permet d'informer l'Assurance Chômage du départ d'un salarié. Cette déclaration porte l'ensemble des informations relatives à la fin de contrat de travail telles qu'exigées par la réglementation de l'Assurance Chômage.

Le signalement d'évènement doit être transmis dès le départ du salarié avec le calcul du solde de tout compte (5 jours maximum)

Si la fin de contrat de travail survient avant la transmission de la DSN mensuelle relative au mois civil précédent l'événement, il est demandé de transmettre cette déclaration mensuelle en même temps que le signalement de fin de contrat de travail.

Si le contrat commence et finit le même mois une DSN mensuelle partielle doit être adressée

Le signalement fin de contrat de travail unique (FCTU) sera accessible au CI BTP en 2024. Jusqu'à cette date, il convient de conserver la procédure habituelle.

Arrêt de travail

Pour maladie, maternité ou paternité, accident du travail et maladies professionnelles

Permet d'informer l'Assurance Maladie du début d'un arrêt de travail pour maladie, maternité ou paternité, accident du travail et maladie professionnelle en vue de calculer et verser les IJ

Le signalement d'évènement doit être transmis dès prise en compte en paie afin de garantir le droit des salariés

En cas de subrogation ou de décalage des impacts en paie, une transmission en fin de mois est admise (deux déclarations distinctes étant cependant constituées à cette échéance, éventuellement communiquées dans un même envoi).

Reprise à la suite d'un arrêt de travail

Permet d'informer l'Assurance Maladie de la reprise du travail en cours de mois.

N'est à émettre qu'en cas de reprise anticipée

En cas de reprise à la fin de l'arrêt, aucune attestation n'est à nous transmettre.

QUAND SIGNALER UN ARRÊT DE TRAVAIL

Un arrêt initial = un signalement (ou une attestation)

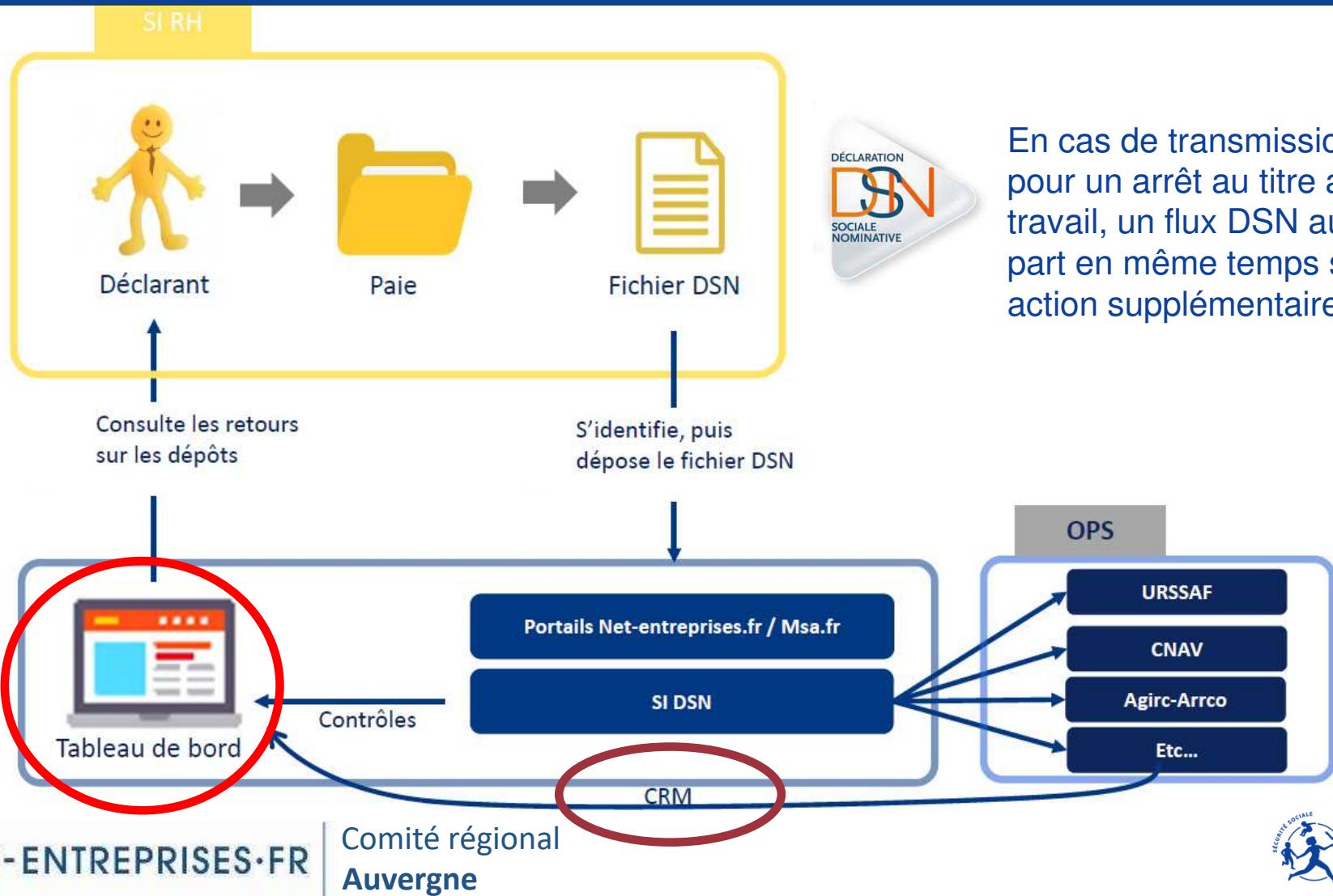
- Dès réception d'un arrêt de travail initial d'au moins 1 jour
- A chaque changement de risque (*maladie, maternité...*)
- Pour chaque période en cas de fractionnement (*congé paternité*)



En cas d'erreur :

Signalement Annule et Remplace depuis le logiciel de paie
ou Attestation Rectificative depuis Net-Entreprises

LES FLUX PAR SIGNALLEMENT DSN



NET-ENTREPRISES.FR

Comité régional
Auvergne

l'Assurance
Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

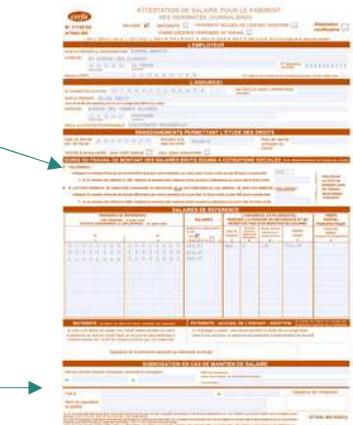
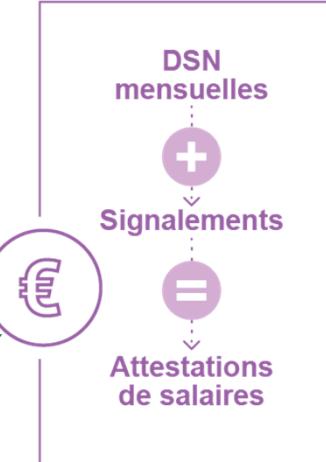
TRANSMISSION DES FLUX EN DSN

La paie



Les arrêts de travail

! *Ne pas réaliser de signalement en cas de prolongation.*



NET-ENTREPRISES.FR

Comité régional
Auvergne

l'Assurance
Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LA TRANSMISSION VIA NET-ENTREPRISES



P O R T A I L O F F I C I E L D E S D É C L A R A T I O N S S O C I A L E S E N L I G N E

> Vos déclarations

Vos déclarations

1

Attestation de salaire
Attestation pour le versement des indemnités journalières

Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie

DAT
Déclaration d'accident du travail ou de trajet

Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie/RH

Compte Entreprise
Vos démarches maladie et risques professionnels

Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises

1

En cas de Temps Partiel Thérapeutique

Si le logiciel de paie n'est pas adapté au signalement

Si la caisse vous demande une nouvelle attestation en cas d'anomalie

Attention aux doublons

2

SÉLECTION DE L'ATTESTATION

Arrêt initial

Arrêt initial
Arrêt Maladie de plus de 6 mois
Déclaration de reprise anticipée du travail exclusivement
Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel pour motif thérapeutique
Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial

SÉLECTION DE L'ATTESTATION

Arrêt initial

Maternité

Maladie

Maternité

Paternité-Accueil de l'enfant-Adoption

AI Accident du travail, de trajet, rechute

Maladie professionnelle

Femme Enceinte Dispensée de travail

Congé Deuil de l'enfant

CÉDENTE | ÉTAPE SUIVANTE ►



Comité régional
Auvergne



RÉSULTATS 2023



NET-ENTREPRISES.FR

Comité régional
Auvergne

SECURITÉ SOCIALE
**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

RÉSULTATS 2023-RÉGION AURA : VOS TRANSMISSIONS

Attestations traitées

4 168

Maladie : Mat/Pat : ATMP :
88% 5% 7%

➤ Délai d'envoi moyen en jour

20

➤ Délai de traitement moyen en jour

9,5

Taux d'utilisation des signalement DSN depuis votre logiciel de paie

20% DSN

Vos sollicitations vers la plate-forme:

➤ 1 056 Appels

FOCUS

FOCUS SUR LA SUBROGATION

La subrogation de salaire vous permet de percevoir directement les indemnités journalières qui sont dues à votre salarié par l'Assurance Maladie si vous pratiquez le maintien de salaire. C'est à vous de rétribuer les indemnités journalières à votre salarié.

Vous subrogez, 2 possibilités d'envoi des signalements :

Vous transmettez les signalements d'arrêt de travail au fur et à mesure.

Vous pouvez attendre l'envoi de la DSN mensuelle pour l'envoi des signalements arrêt de travail.

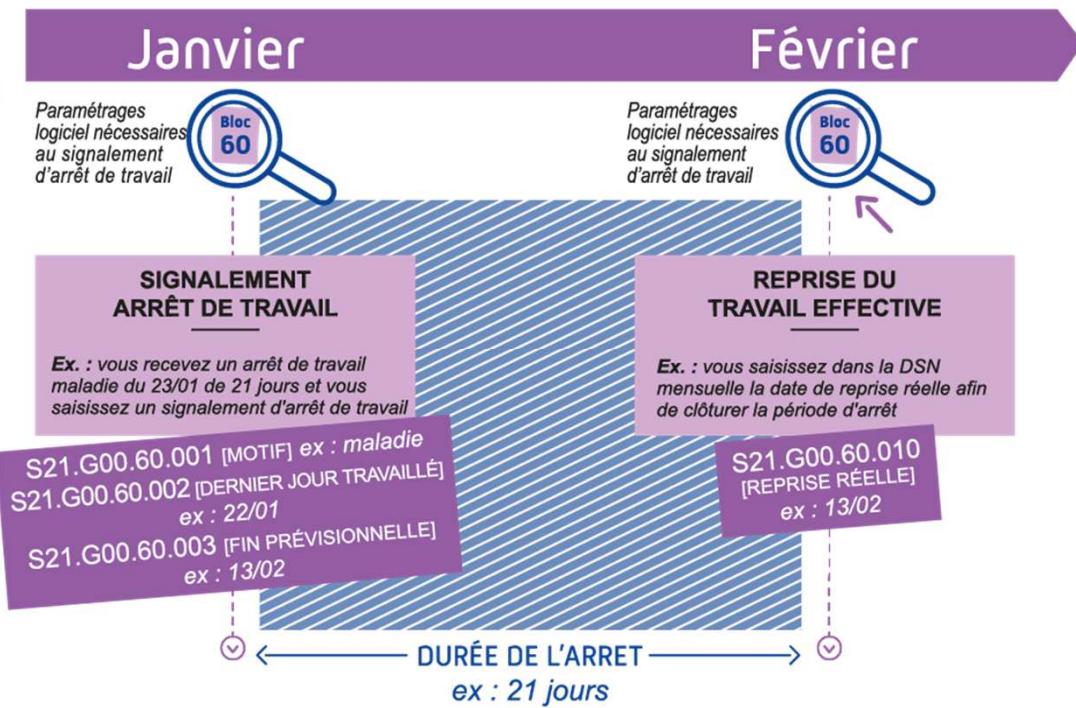


Vous ne subrogez pas :

Vous réalisez un signalement dans les 5 jours qui suivent la connaissance de l'arrêt.

Référez-vous à la convention pour connaître les modalités de subrogation

CLÔTURER L'ARRÊT DE TRAVAIL DANS LE LOGICIEL DE PAIE



Saisir impérativement la date de reprise de votre salarié pour ne pas générer des flux inutiles qui retarderont les paiements.

Si vous ne saisissez pas la date de reprise réelle dans votre logiciel de paie, le système **DSN génère une attestation « OD6 »** qui déclenche des comptes rendus métiers négatifs dans votre tableau de bord.

Le système DSN suppose que l'arrêt de travail est toujours en cours alors même que votre salarié a repris son activité.

LA REPRISE ANTICIPÉE

SÉLECTION DE L'ATTESTATION



Déclaration de reprise anticipée du travail exclusivement

* Maladie

NET-ENTREPRISES-FR L'ATTESTATION DE SALAIRE

ÉTAPE 4 : RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉTUDE DES DROITS

Employeur SIRET : 99900080500013 Raison sociale : GIP MDS TEST PROJET	Assuré(e) NOM : MARTIN Prénom : EMILE
---	---

→ REPRISE - Maladie

! Vous devez remplir une attestation de reprise anticipée si votre salarié a repris le travail AVANT la fin de son arrêt. S'il reprend son travail après la fin de son arrêt, vous n'avez plus à remplir d'attestation de reprise depuis le 1er juin 2013.

Attestation rectificative

Date du dernier jour de travail : *

Date de reprise anticipée du travail : *

Reprise à temps partiel NON Raisons personnelles

! Format des dates : jj/mm/aaaa

AIDE ? | (ABANDONNER) | ÉTAPE PRÉCÉDENTE | ÉTAPE SUIVANTE ►

En cas de reprise à la fin de l'arrêt, aucune attestation n'est à nous transmettre.



*Quand votre salarié reprendra le travail, si sa reprise est **anticipée**, vous devrez compléter une nouvelle attestation, ou signalement DSN, pour informer l'Assurance Maladie de la reprise anticipée.*

Ne pas oublier de modifier la date de reprise dans votre DSN mensuelle!

LE SUIVI DES ENVOIS

NET-ENTREPRISES-FR
GDP Information des déclarations sociales

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

> Vos déclarations

Vos déclarations

- DSN régime général**
Déclaration sociale nominative pour le régime général
- AC (saisie)**
Attestation d'assurance chômage - formulaire
- Attestation de salaire**
Attestation sur le versement des indemnités journalières
- Compte AT/MP**
Compte accident du travail / maladie professionnelle

VOTRE TABLEAU DE BORD

- Vos notifications
- Vos déclarations

VOS SERVICES COMPLÉMENTAIRES

- Outils de Contrôle
- Référentiels
- Outils de Paramétrage
- Autres services
- Solutions de paiement
- Sites partenaires

NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

[Historique des échanges](#) [Aide](#) [Base de connaissance](#)

DSN **DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE** **DÉTAIL D'UN SIGNALLEMENT D'ÉVÉNEMENT**

SUIVI DES ÉCHANGES **STATISTIQUES** **ADMINISTRATION DES PROFILS** **SORTIES DE LA DSN**

Vous êtes gestionnaire

CNAM
CHARBONNIER
NATHALIE

Déclaration sociale au sein de l'entreprise

N° Siret : 326044714 00014
Etablissement
Salarié :
Nature : Arrêt de travail
Identifiant métier : 100000151758393

Veuillez trouver ci-dessous le détail du signalement d'événement.

Détail du signalement d'événement

Le 23/02/2018 à 17:08 Fichier depot_mtom
N° réf : WS0gj2vVBFQ0Kw6MLGz3kFJ Déclaration conforme
Identifiant métier : 100000151758393

Afficher le certificat de conformité

Distribution

- Régime Général

Contrôle de l'identité des individus	Compte-rendu disponible avec notifications	le 23/02/2018 à 17:08
	Accéder au bilan de traitement	

 Préparation des données destinées à la CNAM Réussite du traitement le 23/02/2018 à 17:08
- Institutions de Prévoyance / Mutuelles / Sociétés d'Assurance

XXXXX	Reçue par l'organisme	le 23/02/2018 à 18:18
XXXXX	Compte-rendu disponible	le 01/03/2018 à 19:15
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie

	Compte-rendu disponible avec notifications	le 23/02/2018 à 18:26
	Accéder au bilan de traitement	

COMPTE RENDU DE TRAITEMENT D'ARRÊTS OU REPRISE DU TRAVAIL

Bilan KO

DÉCLARATION 1

- Identification

Nature de la déclaration (**S20.G00.05.001**) : 4
SIREN (**S21.G00.06.001**) : 350693586
NIC d'affectation (**S21.G00.11.001**) : 00025

- Bilan KO

Nombre de salariés : 1

- Anomalie(s)

Code : DPCSN
Message : Demande de pièces complémentaires à l'employeur - Merci de nous transmettre les dates exactes du congé paternité

Salarié
NIR : 185010319009513
Nom de famille : THELY
Prénom : STEPHANE

Envoi

IDENTIFICATION

Identification du flux : WS.iZiofE..3zKsDhWjeoKmW
Code envoi du fichier d'essai ou réel (**S10.G00.00.005**) : envoi fichier réel
SIRET de l'émetteur (**S10.G00.01.001, S10.G00.01.002**) : 35069358600025

LE TABLEAU DE BORD : LE SUIVI DES MES ATTESTATION DE SALAIRE

COMPTE RENDU

Identification :	CRD-202205100904-741284358058
Date de création :	le 11 - 05 - 2022 à 13:34
CPAM émettrice :	ANNECY
Diagnostic du document	
Identification :	Siret de l'employeur : [REDACTED]
Profil : Attestation de salaire Maladie Maternité, Paternité	
Identification : DSI-202204261822-283820715991	
Date de création : le 10 - 05 - 2022	
NIR du bénéficiaire :	[REDACTED]
Nom du bénéficiaire :	[REDACTED]
Diagnostic :	
Activité : PROGRES	
Etat :	invalide
Cause :	Salaires erronés
Libellé : Les salaires enregistrés semblent incohérents avec la situation de votre salariée. Merci de bien vouloir nous adresser une attestation rectificative avec les salaires réels.	
Libelle : Pour fournir une pièce nécessaire au traitement de votre attestation, veuillez consulter la procédure sur le site :	
Adresse Site : https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2364/kw/pieces%20justificatives	
<i>Si vous ne l'avez pas encore fait inscrivez-vous au service « Bordereau de paiement des Indemnités journalières » accessible sous Net entreprise pour pouvoir consulter vos décomptes IJ liquidées par le régime général.</i>	
<i>En cas de besoin, contacter le support de la CPAM ANNECY : Tel : 36 79 - Mail : dsij.cpam-anney@assurance-maladie.fr</i>	

État du compte rendu

Motif du rejet

Action corrective

Je reçois par mail un CR compte-rendu.

J'ai effectué mon attestation de salaire via une saisie Net-entreprises.

Je consulte le libellé du CRM (compte-rendu métier).

J'effectue l'action corrective

LES COMPTE RENDUS METIERS DES SIGNALEMENTS D'ARRET

Les principaux messages

Prescription médicale non réceptionnée

Arrêt non indemnisable

L'arrêt de travail a déjà été indemnisé

Problématiques

La CPAM est dans l'attente du volet 1 et 2, votre attestation est mise en attente.

Pas de paiement avec le volet 3

Le refus de paiement peut être d'ordre médical ou administratif

Si vous souhaitez apporter une modification à une attestation, transmettez un signalement Annule et Remplace ou une attestation rectificative depuis Net-Entreprises.

Vos actions possibles

Demande au salarié de nous transmettre le volet 1 et 2

Ne plus maintenir le salaire

Avant de relancer un signalement, consulter votre tableau de bord.

LES COMPTE RENDUS METIERS DES SIGNALEMENTS D'ARRET

Les principaux messages

Salaires erronés

AT/MP en cours d'instruction

DJT (Date de dernier de travail)
non cohérent

Problématiques

La caisse a connaissance de salaires différents pour la même période

Un seul signalement génère 1 attestation en AT/MP et 1 attestation en maladie pour un paiement provisoire lors de l'instruction du dossier. Une régularisation automatique sera faite en cas de prise en charge.

Le DJT doit précéder immédiatement la date de début de l'arrêt, sauf si le salarié a travaillé le jour de son arrêt.

Vos actions possibles

Transmettre une attestation rectificative, avec les salaires rectifiés

Si vous passez par Net-Entreprises : réaliser une attestation salaire en maladie

Réaliser un signalement Annule et remplace ou une attestation rectificative en indiquant le DJT en fonction de la prescription.

LES COMPTE RENDUS METIERS DES SIGNALEMENTS D'ARRET

Les principaux messages

Droit non ouvert

En cours d'étude

Demande de pièce complémentaire

Problématiques

L'ouverture de droits administratifs n'est pas réalisée avec les données transmises, la caisse prend contact avec votre salarié pour savoir si d'autres éléments permettent une nouvelle étude.

La problématique peut être médicale ou administratif (RIB). La caisse est dans l'attente d'une réponse interne.

Un élément indispensable au paiement est demandé, soit cet élément figure sur le compte rendu, soit un courrier est transmis au salarié

Vos actions possibles

Informer le salarié de la situation et proposer de transmettre les anciens bulletins de salaire par le Compte Entreprise

Transmettre l'information manquante.
Ou se mettre en relation avec le salarié pour transmettre l'information au plus vite.

POUR NOUS CONTACTER



Sandrine WENCKOWSKI 63
Contact-employeurs.cpam-puy-de-dome@assurance-maladie.fr
07-64-11-62-02



Angélique FRIC 15
employeurs.auvergne-rhone@assurance-maladie.fr



Nadia GRONDIN 15
employeurs.auvergne-rhone@assurance-maladie.fr



Anne BARICHARD 03
Cis-employeurs.cpam-allier@assurance-maladie.fr
07-60-91-19-71



Jorge CRISTOVAO 43
employeurs.cpam43@assurance-maladie.fr
06 62 96 69 81

BONNES PRATIQUES : LES CONTACTS



3679 Service gratuit + prix appel

Espace entreprise
<https://www.ameli.fr/entreprise>

LINKEDIN
Auvergne Comité Régional de Net-Entreprises



Scannez et abonnez-vous !!!



Notre mail :

comite-net-entreprises.auvergne@urssaf.fr



Comité régional
Auvergne

MERCI DE VOTRE ATTENTION.